L'ABEILLE.

JOURNAL OFFICIEL DE L'ETAT.

Journal quotidien ....$12 } payable d'avance
Do trois fois par semaine, $10 }

PAR BULLITT, MAGNE & Cie
No. 81, Rue Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS:
VENDREDI MATIN, 21 AVRIL 1843.

Pour Président des Etats-Unis:
HENRY CLAY.

LE COLONEL JOHNSON.

Ce noble débris de la plus glorieuse époque de notre histoire est arrivé dans notre ville hier matin, un peu avant dix heures. Un malentendu dans les dispositions qui avaient été prises, a empêché son entrée formelle d'avoir toute la solennité et tout l'éclat [illegible]. Le bateau à vapeur qui amenait le brave colonel, avait passé Carrollton avant que le comité de réception fut arrivé dans cette ville; et cela jeta tout d'abord quelque confusion dans les arrangemens. Un messager expédié par le comité pour inviter le bateau à suspendre sa marche, ne put le faire; aussi ce bateau arriva-t-il en quelque sorte à l'improviste, et les citoyens qui n'étaient point prévenus, ne purent aller à la rencontre du colonel. Lorsque le comité qui s'était dirigé vers Carrollton revint en ville, on s'imagina que le colonel était déjà débarqué, et l'on regarda comme inutiles les préparatifs qu'on avait faits pour l'escorter jusqu'à son hôtel.

Cependant le comité rejoignit le colonel Johnson à bord du bateau à vapeur qui l'avait amené; et M. Barton, au nom de ce comité, lui souhaita la bienvenue. L'allocution de l'honorable orateur commença par une heureuse allusion à l'accident qui avait mis en desarroi tous les préparatifs de réception: le colonel Johnson a surpris ses amis, comme jadis il avait surpris ses ennemis au combat de la Tamise; il était au milieu de leur camp avant qu'ils se doutassent de son approche. M. Barton ensuite passa rapidement en revue la vie militaire et civile du colonel, saisissant avec à propos les incidens sur lesquels dans tous les partis il ne saurait y avoir qu'une seule opinion. Il rappela les nobles efforts faits par le colonel pour faire disparaître du code national l'odieuse loi de l'emprisonnement pour dette, et son opposition à l'intervention du fanatisme religieux dans les affaires politiques du pays, opposition qui éclata si hautement dans son fameux "Rapport sur le service des postes le dimanche." M. Barton insista sur l'unanimité des bonnes dispositions que tous les partisans avaient manifestées pour la réception d'un vieux serviteur du pays. Les whigs n'ont pas été les moins empressés à se joindre aux amis et aux partisans du colonel; ils ont voulu contribuer aussi de tout leur pouvoir à faire à l'illustre visiteur une réception digne de lui et digne de la ville qui l'a vu arriver avec joie. M. Barton a terminé son allocution par quelques paroles pleines de la cordialité la plus franche; il a été le digne interprète de ses concitoyens par la façon dont il a accueilli notre nouvel hôte.

La réplique du Colonel a été pleine d'émotion et de modestie. "Je n'ai point de paroles pour exprimer la gratitude que me cause l'accueil que je reçois, a-t-il dit, une cité aussi renommée par le caractère chevaleresque et la courtoisie de ses habitans, ne pouvait pas mal accueillir un citoyen qui a servi fidèlement et de son mieux la patrie qui leur est chère; mais je n'avais pas le droit de compter sur un empressement aussi vif, sur des sympathies aussi flatteuses. Je n'ai fait que mon devoir, et si quelque gloire s'attache à mon nom, je le dois surtout aux troupes que j'ai eu l'honneur de commander dans la dernière guerre. C'est à leur valeur, c'est à leur courage que l'on fut redevable de la victoire, et c'est à elles qu'en revient le mérite." M. Johnson après avoir insisté sur quelques détails du combat auquel M. Barton avait fait allusion, "rendit un noble hommage à la mémoire du général Harrison. "J'en ai toujours parlé dans les mêmes termes, s'est écrié le vieux soldat, même lorsque des motifs politiques auraient pu me commander un langage différent. Mais les droits sacrés de la justice et de la vérité sont pour moi au-dessus des intérêts de la politique."

M. Johnson a fait ensuite quelques allusions à la conduite qu'il a tenue dans les conseils nationaux; il a toujours soutenu consciencieusement les mesures qu'il a crues utiles à la prospérité du pays; mais il a toujours eu soin de respecter les droits et les opinions de ses adversaires. Il a toujours eu devant les yeux l'honneur et l'intérêt de la république. Il a terminé sa réponse, dont nous ne donnons malheureusement qu'un aperçu fort incomplet, en exprimant de nouveau sa gratitude pour les témoignages d'estime et d'affection dont il était l'objet.

Après une excellente collation offerte par le capitaine Laurent, du bateau à vapeur *Clipper*, le Colonel Johnson fut conduit par le comité à l'Hôtel St. Louis où un appartement avait été préparé pour lui. Il a reçu immédiatement la visite d'un nombre considérable de citoyens de tous les partis. Nous espérons que le séjour du Colonel parmi nous lui laissera de profonds et agréables souvenirs.

S. Van Rensselaer, l'un des plus dignes membres du parti whig, nommé maître de poste à Albany (New York) par le Général Harrison, fut, on se le rappelle, brutalement destitué, il y a quelques mois par le capitaine Tyler. Poussé à bout par les attaques du *Madisonian* et du *Journal of Commerce* qui ne l'ont pas épargné même après sa destitution, il vient de publier une lettre dans laquelle il révèle la cause véritable de la disgrâce qui l'a frappé, M. Van Rensselaer refusa jadis de se faire l'*Agent* de l'Union, journal Tyleriste (mort depuis); l'administration ne lui pardonna pas ce refus et le lui fit bien voir. Sa place fut offerte presque publiquement par John C. Spencer dans un voyage qu'il fit à Albany, et la proscription de M. Van Rensselaer a suivi d'assez près cette offre. Ce dernier du reste ne tient quitte ni M. Spencer, ni M. Tyler: il qualifie fort énergiquement la conduite et le caractère du secrétaire actuel de la Trésorerie; il promet de prouver prochainement que "Son Excellence de hazard a manqué sur un point à ses convictions, et de révéler aussi les intrigues qui amenèrent sa nomination à la Convention d'Harrisburg. Le caractère de M. Van Rensselaer donnera un grand poids à ses assertions.

Point de malle hier! Il en devait être ainsi: nous attendions le retour des élections de New-York.

CONCERT DE Mme CASTELLAN.

Mme A. Castellan de Giampetro donne ce soir un concert qui attirera, nous en sommes convaincus, l'élite du monde musical. Cette artiste, bien qu'elle ne se soit fait entendre qu'à un petit nombre de privilégiés, a déjà parmi nous une véritable réputation. Il n'est pas un de ceux qui l'ont entendue, qui n'en dise un bien infini; artistes et amateurs, tous s'accordent à lui reconnaître une voix remarquable, une méthode excellente, et par-dessus tout une sensibilité exquise et une intelligence musicale des plus rares. Ces éloges n'ont rien qui nous surprenne, et ils doivent être simplement l'expression de la vérité; car Mme Castellan a été élevée à deux écoles qui pourraient donner du mérite à une organisation ordinaire; à plus forte raison ont-elles dû développer une organisation qu'on dit des plus heureuses. Mme Castellan, après avoir suivi les cours du Conservatoire de Paris et y avoir puisé ce savoir musical qu'on n'acquiert nulle part au même degré, est allée chercher en Italie ces mélodieuses traditions qu'on ne trouve que sur cette terre favorisée. Elle a fait ce qu'ont fait Duprez et Baroilhet, ces deux grands chanteurs que l'Italie a renvoyés à la France; elle a dû rapporter comme eux ce souffle divin qu'on respire dans la patrie des Raphaël et des Rossini. Nous le saurons ce soir.

Opera Italien. — La seconde représentation de *I Puritani* a été supérieure à la première sous le rapport de l'ensemble et des détails. Pas plus que les précédentes, elle n'a révélé un talent hors ligne; mais enfin elle peut faire espérer quelques soirées qui ne seront pas dépourvues d'attraits. Samedi nous aurons un nouvel opéra, *Gemma di Vergi*, de Donizetti, avec la signora Majocchi et le ténor Antognini, que nous avons vus l'an dernier dans la *Lucia*. Si Antognini a en effet retrouvé sa voix, nous aurons le plaisir d'entendre un chanteur.

Eglise St.-Patrick.—L'orgue magnifique dont on vient d'achever la pose dans cette église, sera essayé ce soir par différens artistes et amateurs. Ce sera une espèce de solennité musicale à laquelle on doit se rendre avec empressement.

La Présidence. — A bord du *Goddess of Liberty*, dans son voyage de Cincinnati à St.-Louis, les passagers se sont amusés à voter pour la Présidence, et voici le résultat du scrutin: H. Clay, 112 voix; Johnson, 16; Van Buren, 19; général Cass, 2; Tyler, 2; Calhoun, 2. Six locofocos n'ont voulu voter pour aucun candidat.

Georgie — Un vol des plus audacieux a eu lieu à Columbus dans la soirée du 14 courant. Trois ou quatre individus déguisés s'introduisirent dans le bureau du *Western Insurance and Trust Company*, saisirent les officiers, les tinrent en respect et enlevèrent au-delà de soixante mille piastres en or et en billets. Parmi les billets enlevés se trouvent $12,500 de la compagnie d'assurance et de banque d'Augusta; de la banque de Brunswick, de la banque des Artisans d'Auguste et de la banque de Charleston; $1,700 de la banque Centrale; $1175 de la banque de Columbus, un paquet de $18,000 de la banque de Charleston, et un de $14,000 de la banque de Darien. Il y avait en or $9000. Une récompense de $5000 est offerte à celui qui fera retrouver la totalité de ces valeurs; une récompense proportionnelle à celui qui en fera retrouver une partie ou donnera de bons renseignemens.

YUCATAN.

Hier matin, la goëlette Rosario, capitaine, Ducie, est arrivée dans notre port, venant de Campêche d'où elle était partie le 13 courant. Par cet arrivage nous avons reçu les derniers numeros du "Boletin del Spiritu del Siglo.

Des passagers du Rosario nous ont confirmé la nouvelle du débarquement et de la marche des Mexicains dans l'intérieur du Yucatan. Il parait qu'un corps de deux mille hommes de l'armée d'invasion se serait avancé jusqu'au village indien de Tiscacula, à 18 milles environ de Merida, et qu'il aurait rencontré là 4000 Yucatèques par lesquels il aurait été entouré et qui ne lui aurait laissé que l'alternative de se rendre à discrétion ou d'être taillés en pièces.

Un voyageur qui a quitté Sisal le 13 nous annonce que le Montezuma était le seul navire à vapeur qui fut en vue de ce port. Depuis quelques semaines, il était en croisière à peu de distance, et de tems à autre il lançait contre la ville quelques bombes qui n'ont pas fait grand mal. La température dans le Yucatan, et particulièrement à Campêche, devenait excessivement chaude, et déjà l'on remarquait les signes précurseurs des maladies épidémiques dont le pays est affligé. Ces maladies contribueront, tout autant que la valeur des Yucatèques, à forcer les Mexicains à la retraite.

La petite feuille publiée à Campêche donne, dans son numéro du 12 courant, des détails sur une rencontre qui a eu lieu entre les Yucatèques et les Mexicains au village de Tixkokob. Les Mexicains y entrèrent le 10 courant, et l'engagement dura de neuf heures du matin à 5 heures de l'après midi. Les Mexicains, malgré les pertes sérieuses qu'ils éprouvèrent dans ce combat, n'abandonnèrent point ce poste. Les Yucatèques eurent dix-neuf hommes tués et quarante blessés, parmi lesquels on comptait quatre officiers. Du côté des Mexicains la perte fut quatre fois plus forte. Après le combat les Yucatèques se retirèrent en bon ordre vers le village de Nolo.

Les journaux de Campêche sont remplis des appels les plus énergiques aux Yucatèques: ils représentent les Mexicains comme un tas de brigands qui ne sont attirés sur les côtes du Yucatan que par la soif du sang et l'amour du pillage; ils citent d'odieux excès commis par les envahisseurs, et s'ils disent vrai, les Mexicains méritent la réprobation universelle; car ils manquent à tous les principes et à toutes les lois de la civilisation et de l'humanité.

Monroe Edward, le lendemain de sa tentative d'évasion, a été conduit au poste de correction, et un robuste gaillard lui a appliqué sur le dos mis à nu cinquante coups de fouet. La complicité de Shortwell est si fortement établie qu'il se pourrait qu'il devint forcément l'hôte de la prison où il était entré comme employé libre.

VARIÉTÉS.

LES TROIS GALERIENS.

Par une nuit brumeuse d'automne, trois villageois établis depuis quelques heures dans un cabaret d'une commune voisine, de Mâcon, fêtaient largement le vin du cru et perdaient dans de fréquentes libations le peu de raison dont la nature les avait doté. Les têtes s'échauffant à mesure que les verres se vidaient et les ressources des trois buveurs ne suivant pas la progression ascendante des dépenses, il arriva que, ne pouvant acquitter le montant de si fréquentes rasades, un projet infernal traversa leur esprit. Nous voulons passer la nuit à boire, dit l'un d'eux, nous n'avons pas l'argent nécessaire, je propose un moyen infaillible de nous en procurer.—A une telle proposition, les oreilles échauffées se redressent et écoutent. Le démon tentateur continue: Allons tous trois sur le grand chemin, et le premier voyageur qui passera sera convié à solder nos dépenses, sauf à lui rendre plus tard ce qu'il aura prêté forcément.

Le projet sourit aux imprudens; ils sortent et annoncent à la cabaretière qu'elle ait à préparer du vin, qu'ils vont rentrer plus altérés et plus solvables que jamais, pour ne ressortir qu'au jour. Il se rendent sur le grand chemin. Il était minuit, et, tout en riant, ils arrêtent le premier voyageur attardé qui se présente, lui demandant, pour ne pas s'écarter de la formule d'usage: *La bourse ou la vie!*

Le voyageur, nommé Desroche, meunier à Mazille, confiant en sa force d'Hercule, répond à cette demande si imprévue et si peu de son goût, par un violent coup de poing qui renverse l'indiscret pétitionnaire. Il s'élance ensuite sur ceux qu'il prend pour deux voleurs de profession, très disposé à les châtier sévèrement. Mais l'un de ces derniers s'arme d'une pierre, en assène un coup violent sur la tête de Desroche, qui tombe sans connaissance. Fiers de leur victoire, et sans calculer toute l'énormité et les conséquences de leur action, les trois buveurs s'emparent de la bourse du meunier, contenant vingt francs, et ils vont continuer leur orgie.

La cabaretière est bientôt initiée au moyen violent employé pour emprunter cette somme, mais elle ignore toutes les circonstances qui ont accompagné cet emprunt. Desroche revint à lui et parvint à se traîner jusqu'à la plus prochaine habitation, où il reçut les secours nécessaires; mais sa blessure était assez grave pour le retenir longtemps au lit. La police est le lendemain sur les traces des meurtriers, et les trois buveurs sont incarcérés. Ils avouent leur crime, espérant trouver une excuse dans leur état d'ivresse et dans leur non-préméditation. Le procès s'instruit. Les circonstances atténuantes à l'aide desquelles tant de malheureux échappent aujourd'hui à des peines souvent disproportionnées à la gravité du délit, n'existaient pas alors et ne pouvaient être soumises aux jurés. Le vol de nuit, sur une grande route, à main armée, et suivi de blessures graves, était avoué et reconnu. Les trois imprudens furent condamnés aux travaux forcés à perpétuité. En vain ils appelèrent de ce jugement sévère, en vain ils recoururent en grâce: l'arrêt eut son exécution, et prouva que si la justice est la sauve-garde de la société, elle se montre parfois trop implacable dans le châtiment. L'un des condamnés était père de famille, et un moment d'ivresse, un instant d'égarement devenait l'opprobre sur des innocens, devenus solidaires de l'infamie infligée par la loi à l'auteur de leurs jours.

Les condamnés furent conduits à Toulon, et soumis aux durs travaux, au régime et aux tortures du bagne. Depuis plusieurs années, ils déploraient la fatale action et en subissaient les terribles conséquences, lorsque la femme de l'un d'eux vendit les quelques effets dont elle pouvait disposer, et se rendit à pied à Paris, afin d'implorer pour son mari. Arrivée dans la capitale, elle n'osa, pauvre et déguenillée, se présenter dans les salons des grands, dont les abords sont trop souvent interdits à la misère. Elle travailla chez une blanchisseuse avec le courage qu'inspire le dévouement.

Quelques mois après, un observateur, parcourant la rue de l'Université, eut pu remarquer une femme du peuple, s'approchant en tremblant d'une maison d'assez belle apparence. A l'inquiétude, à l'anxiété qui se peignaient sur ses traits, il eut pu reconnaître qu'une démarche importante, qui pouvait être suivie du bonheur ou du désespoir, la conduisait chez un des puissans du jour.

Lorsque sa main tremblante eut agité le marteau, et lorsqu'un portier, de sa voix rude, lui demanda ce qu'elle désirait, elle sentit ses forces l'abandonner, et ne put répondre; la porte se referma, et la malheureuse versa d'abondantes larmes. Pourquoi trembler? se dit-elle enfin; ils sont si bons, si indulgens, si compatissans aux infortunes, ceux que je vais implorer, que je ne dois pas craindre. Elle reprit courage, frappa de nouveau, exposa sa demande, et fut introduite dans une pièce richement décorée. Là, son cœur battit avec violence. Quel allait être le résultat de sa démarche? quel accueil l'attendait? Sa perplexité était grande, mais ne fut pas de longue durée. Une dame aux traits nobles et doux, à la voix bienveillante, au maintien digne, se présente. La femme du galérien se jette à ses genoux, lui expose en peu de mots, voilés par les larmes, sa douleur et son espoir. Sa douleur fut comprise, et son espoir ne devint pas une amère déception.

Un mois après, les trois galériens éprouvèrent un grand allégement à leur infortune; ils ne furent considérés que comme des forçats à temps; ils purent circuler dans la ville, et ils bénirent la main compatissante qui les avait sauvés du désespoir.

Quelques années s'étaient écoulées, lorsque deux des condamnés moururent. L'époux du survivant, qui n'avait pas quitté la capitale et envoyait au malheureux prisonnier le produit de ses épargnes, se rendit un jour auprès de sa protectrice, se jeta de nouveau à ses genoux, et implora avec tant d'instance, que la grande dame au cœur généreux en fut émue. Son mari, sans être honoré d'aucune autre fonction publique que celle de représentant de sa ville natale à la chambre législative, jouissait de la haute influence que donnent un talent supérieur et une admirable éloquence, un noble caractère, une grande fortune, et un dévouement sans bornes à la gloire, à l'indépendance et à la prospérité de son pays; il était alors tout-puissant et non moins heureux, non moins empressé de contribuer à une bonne action. Il obtint, après de nombreuses démarches, la libération complète du condamné.

Au comble de ses vœux, l'heureuse villageoise quitta la capitale et vint dans sa commune natale, attendre le *libéré*, qui ne tarda pas à la rejoindre. Mais là de nouvelles tribulations attendaient les infortunés. Le titre de galérien est une triste recommandation. Personne ne voulut les voir, personne ne voulut les occuper à des travaux journaliers. Véritables parias, ils gémissaient de cette cruelle et injuste réprobation. Après les fers, ils voyaient la misère se présenter avec son hideux cortége. Mais le génie bienfaisant qui veillait sur eux ne devait pas laisser son œuvre incomplète, il leur tend une main secourable, il relève à leurs yeux et dans l'opinion publique, en leur confiant la gestion d'une partie de ses biens. Il ne craint pas de faire d'un forçat libéré un des siens, et, après l'avoir arraché à l'ignominie, il n'hésita pas à le sauver de la misère. Aujourd'hui le bienfaiteur n'a pas de serviteurs plus dévoués, de famille qui bénisse plus souvent son nom; et ce bienfaiteur, c'est la gloire de notre cité, celui sur lequel la France indépendante fonde aujourd'hui de si chères espérances. Il se nomme Alphonse de Lamartine, et la divine protectrice du galérien est la digne épouse de l'homme le plus digne. [*Progrès de Saône-et-Loire.*]

La Maison de la Duthé.—On a démoli récemment et l'on reconstruit aujourd'hui, rue Basse-du-Rempart, 68, une maison qui fut, avant 89, le rendez-vous de tout ce que la cour, l'épée, la finance avait de jeune, de riche, de brillant en hommes à la mode. Elle était habitée par Mlle Duthé, une des beautés les plus recherchées, les plus prodigues et les plus célèbres du temps. En voyant son appartement, on avait peine à concevoir que le temple suffit à l'*idole*, autre terme de l'époque. Cet appartement, au premier, se composait de trois ou quatre petites pièces, dont une carrelée, d'un grand salon formant demi-cintre, et d'une terrasse qui avait vue sur le boulevart. Cette terrasse était évidemment, après le boudoir, la pièce principale; elle servait de piédestal à la statue. Mlle Duthé s'y montrait presque tous les jours: c'est là qu'assise sur une causeuse, elle étendait sur un tabouret le pied le plus galamment chaussé, ou qu'appuyée sur un bras complaisant, elle faisait admirer en marchant la richesse et le mol abandon de sa taille. Mlle Duthé était grande, bien faite; des dents superbes, une forêt de cheveux, des yeux hardis et durs, mais pleins de feu; un col démesurément long ôtait quelque chose à sa beauté. On se ruinait pourtant pour elle. Un prince, qui *régna*, l'honorait de ses caprices. Elle était du nombre de ces femmes qui, grâce à leurs adorateurs, étalaient à Long-Champs un luxe effronté.

Quand Palissot, en 1782, donna, pour la première fois, *les Courtisanes, ou l'Ecueil des Mœurs*, comédie en trois actes et en vers, Mlle Arnould, Mlle Raucourt, la d'Hervieux, la Duthé, placées au balcon des Français, applaudissaient comme à l'envi les traits les plus piquans de la pièce. Celui qui écrit ces deux mots a vu, enfant, Mlle Duthé, qui pouvait bien avoir alors trente-six ans: rien ne ressemblait plus que Mlle Duthé à une grande dame; c'était à s'y méprendre.

La même maison eut depuis pour locataire un compositeur modeste et charmant, M. Blangini, et dans ces derniers temps enfin un médecin aussi renommé par son esprit que par son savoir, le docteur Koreff. (*Débats.*)

Une Vie Aventureuse.—Voici un digne émule du fameux Petit, tant de fois condamné, emprisonné, enchaîné, et qui toujours parvient à recouvrer sa liberté. En 1834, Roustel (François-Aristide) fut traduit devant la cour d'assises de la Sarthe comme accusé de faux, et condamné à cinq ans de prison.—Vous auriez mieux fait de m'acquitter, dit-il aux jurés; mais, après tout, il n'en sera ni plus ni moins, demain je serai libre.—Reconduit en prison, on le recommande au geôlier; il est mis aux fers et enfermé seul dans un cachot. Le lendemain matin, un homme offrait à un serrurier d'Angers de lui vendre de la vieille ferraille; cet homme était Roustel qui, pendant la nuit, avait descellé plusieurs barreaux de son cachot et s'était évadé en escaladant une muraille de huit mètres de haut; la ferraille qu'il voulait vendre, c'étaient ses fers qu'il avait brisés.

A quelque temps de là, Roustel s'engage dans un régiment de ligne, devient sous-officier, déserte d'une place frontière, est condamné à sept ans de travaux publics et conduit à Oleron pour subir sa peine. Peu de temps après son arriver, il vole un bateau et disparait.

En 1842, Roustel est reconnu et arrêté à Paris; il part sous une escorte pour être reconduit à Oleron; arrivé à Etampes, il se dit malade; un médecin l'examine et déclare qu'il y aurait danger pour la vie du condamné à continuer le voyage; il est déposé à l'hôpital. Trois jours après, il volait la robe d'une religieuse et prenait la clé des champs à la faveur de ce déguisement.

Depuis cette époque, Roustel, sous le nom de Dajvès, vivait aux dépens de filles de mauvaise vie auxquelles il imposait sa protection. Arrêté sur la plainte de deux de ces femmes, auxquelles il avait volé des châles et des bijoux, le prétendu Darvès a été écroué à la Force, où il est étroitement gardé.

Civets de Chat.—Une dame de Smyrne, habitant l'intérieur de la ville, s'était aperçue depuis déjà quelque temps, qu'un sien voisin faisait de fréquentes courses au bazar pour y vendre de la viande de mouton qu'il renfermait soigneusement dans une couffe. Etonnée de ne jamais voir entrer les victimes du couteau de l'impitoyable boucher, et ne supposant pas que celui-ci possédât une bergerie dans sa maison, cette dame s'avisa, pour satisfaire sa curiosité féminine, pour éclaircir un doute cruel, de monter sur sa terrasse, d'où ses regards pouvaient planer à leur aise dans la cour de son voisin.

Quels ne furent pas sa surprise et son étonnement en voyant étendues sur un échaffaudage une centaine de belles peaux de chiens, et, un peu plus loin, le marchand de viande occupé à convertir en gigots et en filet de mouton les restes d'un chien arabe pur-sang.

Instruit de l'affaire, le bachaga (chef de police) ne trouvant pas l'industrie de son goût, envoya le malencontreux boucher aux galères, sans même vouloir juger du mérite de l'innovation.

[*Journal de Smyrne.*]

[PAR AUTORITÉ.]

(No 113)
ACTE
Pour prévenir certains délits.

Sect. 1ère. *Il est décrété par le Sénat et la Chambre des Représentans de l'Etat de la Louisiane, réunis en assemblée Générale*, Qu'à dater de la passation de cet acte, nul ne pourra couper, arracher, brûler, détruire ou enlever aucun arbre, ou bois sur la terre d'un autre, ni autoriser personne à commettre de pareils dégâts, sans le consentement du propriétaire de ladite terre, et quiconque contreviendra sciemment aux dispositions de cet acte, sera coupable d'un délit de malveillance, et il sera poursuivi par devant la Cour de District de la paroisse dans laquelle le dit délit aura été commis, et si le délit a été commis dans le premier district judiciaire, il sera poursuivi par devant la Cour criminelle du premier district judiciaire, et sur conviction, il sera passible d'une amende de cinq piastres au moins, ou de cinq cents piastres au plus, en proportion du montant des dommages qu'il aura causés. Un tiers de l'amende reviendra au propriétaire de la terre, un tiers à la paroisse, et l'autre tiers à l'avocat du district exerçant les poursuites; et ledit délinquant paiera en outre les frais de poursuite. Bien entendu cependant, que cette section ne pourra être interprétée de manière à en enlever ou diminuer le droit d'obtenir des dommages ou toute autre réparation légale que peut avoir la partie lésée en vertu des lois existantes de cet Etat.

Sect. 2me. *Il est de plus décrété, &c.*, Qu'il sera du devoir de tout juge de paroisse ou juge de paix devant lequel seront portées des plaintes sous serment, de lancer un mandat d'arrêt contre la personne accusée, et de la faire incarcérer pour être jugée aux assises prochaines de la Cour de District, et le délit a été commis dans le premier district, elle sera incarcérée jusqu'à ce qu'elle soit jugée par la Cour criminelle, à moins qu'elle ne fournisse un bon cautionnement pour sa comparution, d'une somme qui pourra être fixée par ledit juge ou juge de paix.

Sect. 3me. *Il est de plus décrété, &c.* Que tout esclave qui commettra aucun des délits ci-dessus mentionnés, sera, sur conviction, devant tout juge de paix, assisté de deux francs-tenanciers (lesquels seront choisis de la même manière qu'ils sont maintenant choisis pour juger les esclaves coupables de malveillance) condamné à recevoir trente-neuf coups de fouet; bien entendu que rien de ce qui est contenu dans cette section, ne pourra être interprété de manière à autoriser l'infliction de cette punition à aucun esclave qui aura commis les délits susmentionnés d'après l'ordre exprès de son maître, ou de toute personne ayant une autorité légale sur lui.

Sect. 4me. *Il est de plus décrété, &c.*, Qu'après la passation de cet acte, nul ne pourra prendre possession d'une terre ou terrain, ou d'une maison ou autre propriété quelconque, s'il n'a pas acquis légalement ce droit, sans être coupable de malveillance, et sur conviction du fait, il sera passible d'une amende ou d'un emprisonnement, ou des deux peines, à la discrétion de la Cour; laquelle amende sera de cinquante piastres au moins, et de mille piastres au plus, et l'emprisonnement sera d'un an au moins et de six mois au plus, et le délinquant paiera en outre les frais de poursuite. Bien entendu cependant, que cette partie ne pourra s'appliquer à celui qui aura une possession paisible et sans trouble pendant un an.

(Signé) C. DERBIGNY,
Orateur de la Chambre des Représentants.
(Signé) FELIX GARCIA,
Président du Sénat.

Approuvé le 6 avril 1843.
(Signé) A. MOUTON,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

(No 114)
RESOLUTION.

Il est résolu par le Sénat et la Chambre des Représentans de l'Etat de la Louisiane réunis en assemblée générale, Que le trésorier de l'Etat soit et demeure autorisé à traiter avec un architecte ou un entrepreneur en bâtiment compétent pour les réparations intégrales des bâtisses de l'Etat situées dans les rues Chartres, Jefferson et Levée; il devra faire au choix, pendant dix jours consécutifs dans deux des gazettes de cette ville, en français et en anglais, les travaux à faire, recevoir des soumissions cachetées à ce sujet et adjuger au rabais les dits travaux, il est entendu que le dit entrepreneur recevra son paiement du produit des loyers, et fournira un cautionnement de la somme de trois mille piastres pour la fidèle exécution de son contrat.

(Signé) C. DERBIGNY,
Orateur de la Chambre des Représentans
(Signé) FELIX GARCIA,
Président du Sénat

Approuvé le 6 avril 1843.
(Signé) A. MOUTON,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane

[No. 115.]
RESOLUTION.

Sect. 1ère. *Il est résolu par le Sénat et la Chambre des Représentans de l'Etat de la Louisiane, réunis en assemblée générale*; Que nos Sénateurs et Représentans au Congrès soient invités à user de tous les moyens possibles, pour faire passer une loi à l'effet de rembourser au général Andrew Jackson la somme de mille piastres, montant de l'amende qui lui fut imposée par le juge D. A. Hall, le vendredi 31 mars 1815, avec intérêt à raison de six pour cent l'an.

Sec. 2me. *Il est de plus résolu, &c.*, Que dans le cas où cette loi ne passerait pas, à la session prochaine du Congrès, la Législature de cet Etat ordonnera que ladite somme de mille piastres, montant de l'amende imposée au général Andrew Jackson par le juge D. A. Hall, soit payée au général Jackson avec intérêts.

Sec. 3me. *Il est de plus résolu, &c.*; Que le Gouverneur soit prié de transmettre ces résolutions à nos Sénateurs et Représentans au Congrès, et au général Andrew Jackson.

(Signé) C. DERBIGNY,
Orateur de la Chambre des Représentans.
(Signé) FELIX GARCIA,
Président du Sénat.

Approuvé le 6 avril 1843.
(Signé) A. MOUTON.
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

(No. 116)
RÉSOLUTION.

Attendu que les comptes rendus par François Gardère ci-devant trésorier de l'Etat, à l'assemblée générale, depuis le onze décembre mil huit cent quarante et un jusqu'au trente et un décembre mil huit cent quarante deux et depuis le premier janvier mil huit cent quarante trois jusqu'au vingt-quatre mars mil huit cent quarante trois (époque à laquelle il a été remplacé par le trésorier actuel) ont été examinés et trouvés exacts et que le surplus a été versé dans les mains du trésorier actuel. En conséquence,

Il est résolu par le Sénat et la Chambre des Représentans de l'Etat de la Louisiane, réunis en assemblée générale, Que le Gouverneur de l'Etat soit et demeure par le présent autorisé à rayer, canceller et annuler l'obligation et l'hypothèque fournies par François Gardère, ci-devant trésorier de l'Etat, par l'acte passé devant Théodore Seghers, notaire public, le sept février mil huit cent quarante deux, pour garantir la fidèle exécution de tous les devoirs à lui imposés comme trésorier de l'Etat.

C. DERBIGNY,
Orateur de la Chambre des Représentans
FELIX GARCIA,
Président du Sénat.

Approuvé le 6 avril 1843.
A. MOUTON,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

(No. 117.)
RÉSOLUTION.

Il est résolu par le Sénat et la Chambre des Représentans de l'Etat de la Louisiane, réunis en Assemblée Générale; Que les remercîmens de l'Etat soient, par le présente offerts à François Gardère, pour la manière habile, efficace et fidèle avec laquelle il a administré les finances de l'Etat durant les quinze dernières années.

Il est de plus résolu, Que le Gouverneur de l'Etat est invité à transmettre à l'ex-Trésorier une copie de cette résolution.

(Signé) WALTER BRASHEAR,
Orateur pro tem. de la Chambre des Représentans.
(Signé) FELIX GARCIA,
Président du Sénat.

Approuvé le 6 avril 1843.
(Signé) A. MOUTON,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

Nous appelons l'attention des marchands de la ville et de la campagne et du public en général, sur une grande vente de groceries qui aura lieu aujourd'hui à dix heures, par Mullen & O'Hara, à leur magasin, rue du Canal No 12, Paulding's Row. Cette vente se compose de liqueurs fines, vins, thé, café, chocolat, et une grande quantité d'autres articles de la même espèce.

ORGUE DE L'EGLISE ST. PATRICK.

Cette Orgue sera inaugurée le Vendredi, 21 du courant, à 4 heures P. M. Les différents organistes de cette ville exécuteront plusieurs morceaux.

Prix d'entrée.... 50 cents.

Les personnes qui achèteront des billets avant vendredi, pourront examiner le mécanisme de l'orgue vendredi matin, en exhibant leur billet d'entrée.

On peut se procurer des billets dans les principaux magasins de musique et de librairie et à la porte de l'Eglise.
20 avril—2

Porc et Bœuf mess et prime, à vendre par
11 av HEWITT, HERAN & Co. 66 Camp

Sceptique.—Quand on vous dira que le Liniment de Hewes, pour les os et les nerfs, et l'Elixir Végétal Indien ne guérissent aucun cas de rhumatisme, goutte, contraction de nerfs et de muscles, douleurs de jointures, n'en croyez pas un mot, mais allez chez les agens, MM. COMSTOCK & Rose, 21 rue des Magasins, et il vous donneront les noms de plusieurs personnes les plus respectables de la ville qui ont été guéries des rhumatismes, etc. etc. par ce remède, et vous pouvez vous adresser à ces personnes, et les voir vous-même.

SALSEPAREILLE DE SANDS.

La santé est le plus grand bienfait que l'homme puisse recevoir du ciel; car, auprès d'elle, les joyaux du monde sont bien insignifians. La pourpre royale ne peut se comparer au teint de la santé. Des milliers de personnes, dont les maladies ont ruiné la constitution, pourraient par un traitement convenable et l'emploi de ce remède se rétablir parfaitement. Les maladies ayant leur source dans les sécrétions viciées ou l'inflammation des tumeurs muqueuses, les rhumatismes chroniques, la sciatique ou mal de reins, la scrofule, les écrouelles, les affections bilieuses, les dartres et autres infirmités peuvent être guéries radicalement par l'usage de la Salsepareille de SANDS, qui dans plusieurs milliers de cas a réussi complètement. Pour preuves de ses vertus curatives, voir les certificats publiés dans les divers journaux.

Préparée et vendue en gros et en détail, et pour l'exportation, par A. B. Sands et Co. droguistes chimistes, bâtisses en granit, 213, encoignure Broadway et Chambers street, New York.

Vendue aussi, en gros, en détail et pour l'exportation, à leur Bureau Méridional, rue St. Charles, No. 12, Nouvelle-Orléans.

Vendue aussi par A. Oliver et Co. 66, rue de Chartres, et par Sickles et Co. No. 46, rue du Canal, par Dufilho, 140, rue de Chartres, et par les marchands et droguistes des divers endroits des Etats-Unis.

Prix, $1 par bouteille.—6 bouteilles pour $5.

Nota. Demander la salsepareille de Sands et n'en prenez pas d'autres. 19 av—3

LISTE MARITIME.

PORT DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

EXPEDIES.

Navire	Oneco, Drew, Liverpool,	Jenkins & Tigler
	St. Lawrence, Chase, Liverpool,	B & J P Whitney & co
	Sarah & Arailia, Fletcher, Liverpool,	L H Gale
	Oconee, Jackson, New York,	Hullen & Woodruff
	Ocean, Willard, Boston,	Merritt & co
Barque	Epervier, Merritt, New York,	Bridge & Bro
	Rio Grande, Cousins, New York,	T & S Toby & Bogert
	Richmond, Andres, Liverpool,	W H Dorsey
	Chusan, Cushing, Boston,	Capitaine
Brick	Sampson, Sawyer, New York,	De
	Agnes, Gray, New York,	O'M Bliss & Co
	Jas Drummond, Young, New York,	Kearney & co
Goel	Cayman, Phelan, Grand Cayman,	L H Gale
	Mogul, [illegible], New York,	S Taylor
	Grecian, Long, Philadelphie,	A Kearney & co
	Richd. Taylor, Robinson, Boston,	Bridge & Bro
	Magnet, Taylor, Apalachicola,	E W Rogers & co
Sloop	Advocate, Tucker, New London,	Capt

ARRIVÉES.

Bateau de remorque Southerner, Whon, des Passes.
Bateau de remorque Paul Jones, Davis, des Passes.
Bateau de remorque Tiger, Crowell, des Passes
Navire Meridien, Williams, d'Anvers.
Navire Meguntucook, Mayo, du Havre.
Navire St. Mary, Foster, de New York.
Goel. Charlotte, Best, de Campêche.
Goel. Rosario, Ducey, de Campêche.
Goel. Elizabeth, Forsyth, de Pensacola.
Steamer Patrick Henry, Dorsey, St. Martinville.
" Caledonia, Moore, Pekin Il.
" Marquette, Turpin, Cincinnati.
" Ambassador, Brenham, Vicksburg.
" Swallow, Mason, Cincinnati.
" Clipper, Bessy, Bayou Sara.
" Elizabeth, Miller, Ouachita.
" Fashion, Fullerton, Mobile.
" Gov. Breathitt, Elliott, Bowling Green.
" Eliza Kirkman, Irwin, Nashville.
" Gen. Harrison, Batchelder, Field's Mills.

DERNIERES DATES.

New-York	avril 11	Londres	mars 2
Boston	avril 10	Liverpool	mars 4
Baltimore	avril 12	Paris	mars 1
Washington	avril 12	Havre	fév 28
Philadelphie	avril 12	Bordeaux	fév 20
Charleston	avril 11	Vera Cruz	mars 24
Havane	avril 11	Mexico	mars 13
Galveston	avril 13	Tampico	mars 8

Figues de Smyrne en tambours de 12 livres, à vendre par J. E. LORILLIER, Encoignure Royale et Douane
21

Vermicelli et Macaroni, reçu tout récemment; Conserves et demi-Caisses, en magasin et à vendre par J. E. LORILLIER,
21 avril Encoignure Royale et Douane

Eau de Seltz naturelle, nouvellement reçue et à vendre par J. E. LORILLIER.
21 avril Encoignure Royale et Douane

Prunes à l'eau-de-vie de Champion, à vendre par J. E. LORILLIER,
21 avril Encoignure Royale et Douane

Prunes de Tours par boîtes de 2 livres de Bordeaux en Jarres, à vendre par J. E. LORILLIER,
21 avril Encoignure Royale et Douane

Moutarde de Maille. Quelques douzaines de nouvelle importation, à vendre par J. E. LORILLIER,
21 avril Encoignure Royale et Douane

Salaisons assorties de Marseille, à vendre par J. E. LORILLIER,
21 avril Encoignure Royale et Douane

Café de Rio—6 300 sacs en débarquement du navire Paris, venant directement de Rio de Janeiro, à vendre par OGD. OGDEN & BROTH
21 a 40 Gravier

Graisse.—99 barils, 7 1/2 de et 94 barils à débarquement du navire Alex. Scott, à vendre par MERLE, BEYLLE & co,
21 a 45 Vieille Levée

Clous—379 barils dimensions assorties, en débarquement du brick Emeline et de la barque Josephine, à vendre par MERLE, BEYLLE & co,
21 a 45 Vieille Levée

Le soussigné devant quitter l'Etat, donne avis aux personnes qui peuvent avoir des réclamations contre lui, de les présenter immédiatement pour être soldées, et celles qui lui doivent de vouloir bien régler le plus tôt possible, sous le plus bref délai avec son fils Baujes L. Séjour son mandataire.

Nouvelle Orléans 19 avril 1843.
21 avril—6 L. SEJOUR

AVIS AUX PERES DE FAMILLE.

Un jeune homme de 21 ans, marié et possédant une garantie de capacité et d'honorabilité, désirerait trouver une famille française qui le chargerait de l'instruction d'un ou de plusieurs enfants.

Ayant passé par tous les degrés d'instruction exigés dans les colléges de France, il garantit de pouvoir au bout de peu de temps les enfants confiés à ses soins une instruction aussi solide que complète que celle qu'ils acquerraient dans les institutions de France.

Les éléments de cette instruction comprennent la langue française, la langue latine, le Grec et la Littérature ancienne et moderne, l'Histoire, la Géographie, la Logique, la Géométrie, l'Arithmétique, etc.

S'adresser à Mr. L. M. Madère, [illegible] Lecoq, encoignure des rues du Camp et Lafayette, ou bureau de poste.

AVIS.

Une Dame bonne musicienne et connaissant les langues française et anglaise, trouverait de l'emploi dans des conditions avantageuses comme institutrice de jeunes demoiselles, à la campagne.

Il est inutile de se présenter si l'on n'est munie de bonnes recommandations.

S'adresser le plus tôt possible, No. 213, rue Bourgogne, entre Ste. Anne et Dumaine.

A Vendre par les soussignés—10 balles Salsepareille, 300 quintaux bois de teinture, 1re qualité. CAPDEVIELLE & CUCULLU,
20 av 74 Vieille Levée

Traites sur Boston, à vendre par LEVI H. GALE, 93 Commune
20 av

Beaux fusils, carabines et pistolets en magasin, à vendre par W. A. RYAN, 45 Chartres
20 a

Outils mécaniques—Tels que, scies de différents dimensions, ciseaux, platines, forges, jeux de marteaux, caisses, haches, &c. à vendre en magasin par W. A. RYAN, 45 Chartres
20 a

Rasoirs et canifs tirés des meilleures manufactures, à vendre par W. A. RYAN 45 Chartres
20 a

Fournitures pour constructions, telles que serrures de toutes espèces, gonds, vis, verrous, targettes, clous, &c. à vendre par W. A. RYAN, 45 Chartres
20 a

Instrumens aratoires pour jardin et habitations tels que, râteaux, houes, bêches, charrues, meules, coins, scies, marteaux, ciseaux de fer à cheval, &c. à vendre par W. A. RYAN, 45 Chartres

Chaudières de cuivre et de fonte, en magasin et à vendre par W. A. RYAN,
20 avril 45 Chartres

Boucauts pour sucre—25 de la nouvelle fabrique, à vendre, le bouvier et un débarquement du navire Orleans et à vendre par ROBERTS & HALL, 75 Magasins
20 av

Café de la Havane — sacs prime vert, à vendre par J. M. CABALLERO, 32, Vieille Levée
20 av

Cigares de la Havane—22,000 à vendre par J. M. CABALLERO, 32 Vieille Levée
20 av

Indigo de Caracas à vendre par J. M. CABALLERO, 32, Vieille Levée
20 av

Cigares de la Havane Principe, à vendre par J. M. CABALLERO, 32, Vieille Levée
20 av

Porc Bulk—[illegible] livres jambons, plats et épaules, actuellement en débarquement et à vendre par CH. DOANE & co, 59 Poydras
20 av

Graisse—100 barils en débarquement, à vendre par CH. DOANE & co, 59 Poydras
20 av

Saindoux—20 barils en débarquement, à vendre par CH. DOANE & co, 59 Poydras
20 av

Eau de vie, Genièvre et Rhum, dernièrement reçues et à vendre par MERLE, BEYLLE & co,
20 a 45 Vieille Levée

Coffres-forts en fer de Wilder, dimensions assorties, à vendre aux prix de manufacture, par J. W. STANTON & co,
20 a Encoignure Magasins et Lafayette

Billets du Trésor, à vendre par MERLE, BEYLLE & co, 45 Vieille Levée
18 a

Sucre blanc de la Havane—30 caisses en débarquement du bateau à vapeur Alabama, et à vendre par MANUEL BLASCO, rue de la Commune, No. 26
18 avril

Cigares de la Havane—Un assortiment complet à vendre par MANUEL BLASCO, 26, Commune
17 a

Eau-de-vie de pêches, à vendre par MANUEL BLASCO, 26, Commune
17 a

Amandes à coque douce, à vendre par MANUEL BLASCO, 26 Commune
17 a

Genièvre de Hollande, à vendre par MANUEL BLASCO, 26 Commune
17 a

Vin d'oporto, à vendre par MANUEL BLASCO, 26 Commune
17 a

Blancs de baleine, à vendre par MANUEL BLASCO, 26, Commune
17 a

Pelles—6 douzaines, à vendre par MANUEL BLASCO, 26, Commune
17 a

Café de la Havane, fin vert, à vendre par MANUEL BLASCO, 26, Commune
17 a

Traites sur Paris et Bordeaux, à vendre par BOUTIN, GALLY & Co. 79, rue Toulouse
18 a

Café fin vert de la Havane, en magasin et à vendre par J. M. LAFEYRE.
18 av

Tabac de Cuba en feuilles, en magasin et à vendre par J. M. LAFEYRE.
18 av

Vins de Madère et de Porto, en magasin et à vendre par J. M. LAFEYRE.
18 av

Cigares—18 barils Cigares en papier, à vendre par J. M. LAFEYRE.
18 av

Millet—18 barils, en magasin et à vendre par J. M. LAFEYRE.
18 av

Sucre blanc de la Havane, à vendre par J. M. LAFEYRE, 17, Conti
18 avril

A Vendre pour cause de départ, un beau piano vertical, tout neuf, de Jécquin.
S'adresser, rue Bourbon No. 271, entre Dumaine et St Philippe. 19 avril—6

GRAINES

Grand assortiment de graines potagères fraiches, reçues de France, et à vendre par LELIEVRE, encoignure Royale et Ste. Anne.

Aussi—Une très petite quantité de graines d'œillets flamands, de qualité supérieure, et 60 espèces de fleurs d'une culture facile. 25 mars

Eau-de-Vie de Champagne, de Cognac, en demi et quarts de pipes et tierçons, à vendre par JORDY & BRASIER, 69, Royale
10 mars

Couvertures de laine, couvertures de nègres, françaises, à vendre par JORDY & BRASIER, 69, Royale
10 mars

CHATEAUX DE PAILLE.

Reçu par le soussigné, une caisse chapeaux de paille confectionnés à Paris, dernière mode et à vendre au comptant. F. PERRET,
8 mars 60, rue Toulouse

Parfumerie—Une caisse parfumerie assortie reçue et à vendre par F. PERRET,
2 mars 60 Toulouse

Tabac à chiquer—100 caisses tabac Henry Dew, de Laughorn & Armstead, de James River; 150 caisses tabac manufacturé du Missouri et du Kentucky, à vendre par JOHN R. SHAW & Co,
11 av 34, Poydras

AMUSEMENTS.

THEATRE AMERICAIN.

VENDREDI, 21 AVRIL 1843.
RICHELIEU.
Suivi de
Pas Styrien par Miss Ince et Made. Arraline
Danse par M. Bonnie.
Terminé par
ALONZO & IMOGINE.

Pendant le dernier drame, un grand pas de trois sera exécuté par Miss Ince, Madame Arraline et M. Bonnie.

Samedi 2e représentation de la Troupe Italienne
LA GEMMA DI VERGI,
De Donizetti

Le spectacle commencera à 8 heures 1/2.

Mistress Sefton a l'honneur d'informer les éditeurs de journaux de la Nouvelle-Orléans, que par suite des arrangements pris avec les Directeurs de la Troupe Italienne, ils peuvent obtenir leurs billets d'entrée en s'inscrivant au bureau du contrôle le matin de la représentation.

NOUVEAU THEATRE ST. CHARLES.

Le Colonel R. M. JOHNSON assistera à cette représentation.

Bénéfice de M. FARREN.
VENDREDI 21 AVRIL 1843.
LE BILLET DE LOTERIE.
Suivi des
Tableaux vivants—la bataille de la Tamise et la mort de Tecumseh.
Terminé par
LA BAYADERE.

CONCERT

Donné par Mme. ANAIS CASTELLAN GIOMPIETRO,
Le Vendredi, 21 courant, dans la Salle St. Louis.

Première Partie
1o. Variations de trombonne, sur un motif du Pirate, de Bellini, exécutées par M Cioffi.
2o. Scena rondo della Lucia di Lammermoor, de Donizetti, chanté par Made Castellan.
3o. Sans Amour, la Nonne Sœur, romances de Massini, chantées par M. Hector Lefebvre.
4o. Cavatina de Semiramide, de Rossini chantés par Made Castellan.

Deuxième Partie.
1o. Cavatina della Norma, de Bellini, chantée par Mme. Castellan.
2o. Lara, grande scène de Cheret, chantée par M. Hector Lefebvre.
3o. Variations concertantes pour trombonne et pour piano, sur le thème favori "La Suprise" de Haydn, composées et exécutées par M. Cioffi.
4o. Variations de Rod, chantées par Madame Castellan.

Le piano sera tenu par M. Nocée.

Billets: Une piastre—En vente aux hôtels St. Charles et St. Louis, et chez les principaux marchands de musique et libraires. 16 av

SALLE DE BAL DE LA RUE CONTI.

Les Bals auront lieu les Dimanche, Mardi et Jeudi de chaque semaine.

G. W. STEPHENS,
31 mars Directeur

SALLE DE BAL WASHINGTON.

GRAND BAL PARÉ ET MASQUÉ.
Tous les jours, Dimanches exceptés.
Durant la saison.
S DUBORD, Directeur.
Prix d'entrée—une piastre. 24 dec

Compagnie des Canaux de Barataria et de Lafourche.

Une élection des Directeurs de la Compagnie des Canaux de Barataria et de Lafourche aura lieu au bureau de cette compagnie, le 24 du courant, depuis 10 heures du matin jusqu'à deux heures P. M.

J LAVERGNE,
17 avril—3f 17, 20, 23 Secrétaire

LYCEE D'ORLEANS.

ETABLISSEMENT POUR L'EDUCATION DES JEUNES GENS.
Rue de l'Esplanade, entre Dauphine et Bourgogne.

Dirigé par
Lewis Elkin (ex-professeur d'anglais et de mathématiques au college Jefferson, Le.) principal du Lycée)
George Wyndham (ex professeur d'anglais, de français, de grec et de latin au collège Jefferson, Le.)
Erastus Everett (ex professeur d'anglais et d'histoire au collège Jefferson, Le.)
Maurice Mercoyer (ex professeur de français, de latin et de grec au collège Jefferson, Le.)

Qui, le premier de ce mois, se sont donné de leurs fonctions dans cet établissement

Ils se sont adjoint pour collaborateur:

Monsieur Rafael de Fuentes (ex-professeur d'espagnol et de tenue de livres au collège Jefferson, Le.)

Cette institution est établie sur le modèle des High Schools des Etats du Nord [illegible] toutes les branches d'une éducation littéraire et scientifique

REFERENCES:

Hon. F. X. Martin, président de la cour Suprême de l'Etat,
Hon. Felix Garcia, | P A Cannon Esq.
Hon P D'Armand, | Christian Roselius Esq.
Rev Theodore Clapp | L Ducros Esq.
Isaac T Preston Esq. | E Lepré de Fay.
Alf Hennen Esq. | Manuel Blanco Esq.
Thos O Menz, M D

Pour plus amples renseignements, s'adresser au Lycée, après le 24 avril.

Les classes ouvriront le 24 avril. 19 av 30

Des avances seront faites sur des consignations de riz, mélasse, coton, tabac, farine, porc et autres produits consignés à nos amis de Boston.
MERLE BEYLLE & Co 45 Vieille Levée.

ISAAC BRIDGE.

Marchand commissionnaire et agent pour la vente des coffres forts en fer salamandre de Robertson & Richet des balances patentées de Amos Norton, 75, rue des Magasins.

Le Docteur Hippolyte Trilou, a transporté son domicile de l'encoignure des rues Royale et Hôpital, à la rue des Remparts, No. 247, entre Ste. Anne et Dumaine.
21 mars—12

Avis—Une société s'est formée entre MM Romain Petit et François Gallet pour une fonderie de plomb de chasse; ils préviennent messieurs les marchands qu'ils sont prêts à recevoir les ordres qu'on voudra bien leur confier et qu'ils les rempliront dans le plus bref délai et avec exactitude.
R. PETIT,
F. GALLET.
S'adresser rue de Chartres No 1 Vieux Bassin, Faubourg Tremé. 7 avril—6

Avis—Les personnes qui ont des réclamations contre la succession de feu Louise Aglaé Reboul, décédée, épouse de Pierre Rabouin, sont priées de se présenter au soussigné.

Toutes celles qui doivent à la dite succession sont également priées de venir régler sans délai.
PIERRE RABOUIN,
17 avril—3 en 10j Curateur de la dite succession.

AVIS

Les soussignés commissaires liquidateurs de la banque des Marchands de la Nouvelle Orléans, ont fait application à la Cour de District pour être autorisés à régler certaines réclamations contre la dite banque, savoir; Une représentée par S W Lippincott, une réclamée par Edward Briggs et J R Grymes sous représentées par Benjamin Story, une dans la branche de la banque des Etats-Unis [illegible] Tennessee à Summerville, et une autre dans la branche de la banque de l'Union du Tennessee à Memphis. Toutes les personnes intéressées, voudront bien avant les jours de la publication de cet avis, les opposer, pour lesquelles l'autorisation demandée ne serait pas accordée.

PETER CONREY, ROBERT COPLAND, JOHN CALHOUN. } Commissaires liquidateurs de la banque des Marchands de la Nouvelle Orléans
11 avril—3f—11, 14 et 21

Avis—Les personnes qui peuvent avoir des réclamations à faire à la Société Française de Bienfaisance et d'Assistance Mutuelle de la Louisiane, sont priées de les présenter, d'ici au 20 courant, rue Dauphine, 240, pour régler leurs comptes.
14 avril—3en10j

Avis—Les personnes qui peuvent avoir des réclamations à faire à la Société Française de Bienfaisance et d'Assistance Mutuelle de la Nouvelle Orléans sont priés de se présenter d'ici au 30 courant, chez M. le trésorier Bertrand, rue du Maine, No. 148, pour régler leurs comptes.
14 a—3 en 10j

COFFRES FORTS EN FER.

Les soussignés est prêt à recevoir les ordres pour les coffres forts en fer salamandre perfectionnés de Robertson et Rich quelque soient les dimensions et les modèles, dans le plus bref délai et à des prix raisonnables.

Il a actuellement en mains un assortiment de ces coffres forts qu'il offre respectueusement au public à vendre aux prix établis par les personnes de cette ville et de New York qui ont besoin d'en faire usage. Ces coffres forts peuvent être vus, ainsi que les preuves évidentes de leur efficacité, [illegible] qui prouvent que les coffres-forts de Robertson & Rich possèdent toutes les qualités désirables [illegible] qu'ils sont parfaitement à l'épreuve du feu.
14 avril ISAAC BRIDGE, 75, Magasins

M. & Mme MOLLOT, de l'ancienne maison MOLLOT-COCHRANE, rue de Chartres, 54, ont l'honneur de prévenir leurs nombreux débiteurs qu'ils ont chargé M. Jules Flora, leur neveu, de recevoir ou faire recevoir leurs comptes.

S'adresser à son même domicile, Chartres, 54, soit pour ce sujet, soit pour toutes leurs affaires en général.
Nouvelle-Orléans, 19 avril 1843. 19 avril—3f

AVIS

J'ai nommé mon fils EDWARD SHIFF mon seul agent et chargé de pouvoirs, ainsi qu'il appert par acte passé pardevant Lucien Hermann notaire public. Les personnes ayant des affaires à régler avec moi, sont priées de s'adresser à mon fils, au bureau, rue Royale No. 19.
HART M. SHIFF.
19 avril—6f 19, 20, 21, 25, 26, 27

De faux bruits ayant été répandus dans le public, que je m'étais retiré des affaires, je me vois obligé de les démentir, en faisant savoir que je m'occupe toujours de fournir tout le nécessaire aux enterrements, aux prix les plus réduits.
19 avril—6 RUFFINO FERNANDEZ,
Nos 41 & 77, rue Ste. Anne

Un Jeune Homme, bachelier ès-lettres, parlant l'anglais et le français, désire trouver une place d'instituteur sur une habitation. Ce même jeune homme, élève en pharmacie et pouvant produire ses inscriptions de l'Ecole de Paris, accepterait de même une place dans cette partie.
S'adresser à Bataille et Bigey, 84, rue de Chartres.
19 avril

MEILLEUR MARCHÉ QUE NULLE PART!

Le soussigné a l'honneur d'informer ses amis et le public que, désirant écouler au plus vite un stock considérable de Marchandises de printemps, il vendra à très bas prix les articles ci-après:

Jaconats français garantis bon teint et grande nouveauté, à 25, 31 et 37 1/2 cents la verge: le même article pour deuil et demi-deuil, de 18 à 25 cents.

Organdis et Mousselines à 25c. nouveaux dessins à 31 et 37 1/2 cents.

Toiles pur fil, Batistes, Mouchoirs, Camails en filet Mousseline blanche à rideaux, brodés, Châles vrai filet, Indiennes à meubles, Mousselines unies et à carreaux, Coutil fil; our pantalons, Ombrelles, Bas, Dentelle, Parfumeries, &c. &c. &.
P. IBOS,
17 avril—12 Encoig. des rues Bourbon et St. Pierre

DISSOLUTION DE SOCIETE

La société qui existait entre J. Latour & J. B. Ducret, chaudronniers, rue St. Louis No. 27, est dissoute à dater de ce jour.

Les personnes à qui il est dû sont priées de présenter instamment leurs comptes; celles qui doivent à ladite société voudront bien se libérer aussitôt.
Nouvelle Orléans, le 11 avril 1843.
JN. LATOUR.
J. B. DUCRET.
18 avril—10

Avis—J. Latour, chaudronnier, informe le public et ses amis qu'il continuera le même genre d'affaires que lors de sa société avec M. Ducret.

Son établissement est situé rue St. Louis No. 27; il ose espérer sur le patronage des personnes qui avaient l'habitude de fréquenter l'ancienne maison. 12 av—60

FORMATION DE SOCIÉTÉ
DUCRET ET LANGLADE,
Chaudronniers, rue St Louis, No. 14.

A dater de ce jour, les soussignés ont formé une société pour exercer leur profession, leur atelier est situé rue St. Louis, No. 14, ci-devant maison Latour et Ducret.

Ils offrent à vendre à un prix modéré, un grand assortiment de batterie de cuisine en cuivre et fer batu.

Ils exécuteront tous les ordres qui leur seront donnés avec soins et promptitude.

Ils espèrent mériter le patronage des personnes qui voudront les honorer de leur confiance.
J. B. DUCRET.
LANGLADE.
13 avril—6 m

Muscade—Prime Gouvernement, à vendre par HUGO C. GILDEMEESTER & Co, 47, Bienville
6 av

Cuivre en feuilles pour chaudronniers, et ferblanc, à vendre par HUGO C. GILDEMEESTER & Co, 47, Bienville.
6 av

Pistolets de Cavalerie—Un assortiment complet, à vendre par HUGO C. GILDEMEESTER & Co, 47, Bienville.
6 av

Vin de Cantemerle, marque de choix, à vendre par HUGO C. GILDEMEESTER & Co, 47, Bienville.
6 av

Vin de Sherry—Article de choix, à vendre par HUGO C. GILDEMEESTER & Co, 47, Bienville.
6 av

PAR LE REGISTER.

Succession de Jesse Putnam—Vente par le Register des Testaments—Jeudi quatre mai 1843, à une heure P. M. à la Bourse de la Cité, rue St. Louis, entre les rues de Chartres et Royale, en vertu d'un ordre rendu par l'honorable Cour des Preuves, dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, en date du 10 avril 1843, il sera vendu pour le compte de la succession de Jesse Putnam,

Trente actions de la compagnie d'assurance des Négocians, sur lesquelles trente piastres par action ont été payées.

Vingt actions dans le fonds capital de la banque d'Orléans, payées en plein.

Trente actions dans le fonds capital de la banque de la Louisiane, payées en plein.

Cinquante cinq actions dans le fonds capital de la banque de l'Etat de la Louisiane, payées en plein.

Vingt quatre actions dans le fonds capital de la banque de Cité, payées en plein.

Conditions de la vente: Comptant.
W. F. C. DUPLESSIS,
21 avril— Register des Testaments.

Succession de Mme Thomas Williams.
VENTE PAR LE REGISTER DES TESTAMENS.

Vendredi vingt-et-un avril 1843, à une heure P. M., à la Bourse de la Cité, rue St Louis, entre les rues Chartres et Royale, en vertu d'un ordre rendu par l'honorable Cour des Preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, en date du 16 mars 1843. Il sera vendu pour le compte de la succession de Mme Jeannette Stevenson, épouse décédée de Thomas Williams, les deux lots ci-après décrits, savoir:

Deux lots de terre, numéros un et deux, situés au faubourg Washington, compris entre les rues St. Ferdinand, Craps, France et Grands-Hommes, savoir: Le lot No. un forme l'encoignure des rues St. Ferdinand et Grands-Hommes, et mesure trente-et-un pieds face à la rue St. Ferdinand, sur une profondeur de cent dix pieds et face à la rue des Grands-Hommes; et le lot No. deux est contigu au No. un, et mesure trente et un pieds face à la rue St. Ferdinand, sur une profondeur de cent dix pieds; ensemble les améliorations, droits, privilèges, &c., appartenant auxdits lots; le tout apport d'un plan fait par L. J. Pilié et J. Communy en date du 21 octobre 1836, et déposé en l'étude de F. Grima, notaire public.

Conditions de la vente: — L'acquéreur assumera le paiement d'une hypothèque en faveur de la Banque des Citoyens, de $1,200, avec intérêt à raison de dix pour cent par an du 6 avril 1843. La Banque a consenti d'accorder à l'acquéreur un, deux et trois ans pour payer ladite somme, en payant un intérêt de huit pour cent, et l'acquéreur s'obligeant d'acheter les bâtisses sur lesdits lots et de les faire assurer. Le surplus du montant dû à la Banque sera payable au quart comptant et la balance à un et deux ans de crédit, avec hypothèque sur les propriétés, pour en assurer le paiement.

W. F. C. DUPLESSIS,
20 mars Register des Testamens.

N. B. L'acte de vente aux frais de l'acquéreur, pardevant W. Y. Lewis, notaire public.

Cour des Preuves—Attendu que Edward H. Durell a présenté une pétition à la Cour des Preuves, dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans, à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu Benjamin Webster, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire sous dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition.

Par ordre de la Cour,
W. F. C. DUPLESSIS,
21 avril—3 en 10j Register des Testamens

Paroisse d'Orléans—Cour des Preuves—Succession de John D. Ives.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par John Ives, curateur de la succession de feu John D. Ives, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour,
W. F. C. DUPLESSIS,
21 avril—3 Register des Testaments.

Succession de William F. Jones.

Paroisse d'Orléans — Cour des Preuves — Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession, et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par A. D. Doremont, exécuteur testamentaire dative du testament de feu William F. Jones, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément audit compte

Par ordre de la Cour,
W. F. C. DUPLESSIS,
20 avril—3 en 10j Register des Testaments

VENTES DE SHERIF.

Cour de Commerce—No. 4 794—Benjamin Florence vs. Jean Communy & Charles Bayer—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour de Commerce de la Nouvelle-Orléans, j'offrirai en vente publique à la Bourse de Cité, rue St. Louis, le mercredi 3 mai 1843, à midi,

Tous les droits, titre et intérêt de Jean Communy aux procès Nos. 13,968 et 18 [illegible] à la Cour de Paroisse et intitulés: Jean B Communy vs. Th Durel & Stephen E. Percy, et Jean B. Communy vs. Stephen E Percy & Th Durel Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions: comptant.
EMILE LA SERE,
21 avril—3 e [illegible] Shérif de la Cour de Commerce

Les héritiers de Fletcher vs. les exécuteurs de Cavalier, &c. et al.

Cour de District—No. 1446 En vertu d'un al. pl. writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour de District du 3me District de la Paroisse d'Est Baton Rouge, je vendrai à la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, dans cette ville, mercredi, le 24 mai 1843, à midi,

Les onze douzièmes indivis des lots nos. 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10 et 11, dans l'îlet 14, compris entre les rues Washington, Lepage, Quatrième, et Bienville; les lots Nos. 3, 4, 5, ayant 60 pieds de face à la rue Washington, sur 120 pieds de profondeur; le lot No. 6 formant l'encoignure des rues Washington et Sixième; le No. 6, ayant 60 pieds de face à la rue Septième, sur 120 pieds de profondeur; et le lot No. 7, ayant 60 pieds de face à la rue Sixième, sur 120 pieds de profondeur, et les lots Nos. 8, 9, 10 et 11, ayant 60 pieds de face à la rue Lepage, sur 120 pieds de profondeur, le lot No. 8, formant l'encoignure des rues Lepage et Septième.

Les onze douzièmes de l'îlet No. 19, compris entre les rues St Jean, Chêne Vert, Cinquième et Sixième, et mesurant 300 pieds sur les rues St Jean et Chêne Vert, sur 304 pieds sur les rues Cinquième et Sixième.

Les onze douzièmes indivis des lots Nos. 1, 2, 3, 4, 6, 7, 9 et 10, dans l'îlet No. 21, borné par les rues Belle Chasse, Chêne Vert, Quatrième et Cinquième; lesdits lots Nos. 1 et 2, ayant chacun 60 pieds de face à la rue Cinquième, sur 120 pieds de profondeur, le lot No 1, formant l'encoignure de Bell Chasse et Cinquième, et le lot No. 7, formant l'encoignure des rues Quatrième et Chêne Vert; les lots Nos. 2, 3 et 4, ayant chacun 60 pieds de face à la rue Belle Chasse, sur 120 pieds de profondeur, le lot No. 4, formant l'encoignure des rues Quatrième et Belle Chasse, et les lots Nos. 8, 9 et 10, ayant chacun 60 pieds de face à la rue Chêne Vert, sur 120 pieds de profondeur, le lot No. 10, formant l'encoignure des rues Quatrième et Chêne Vert, et le lot No. 5, ayant 60 pieds de face à la rue Quatrième, sur 120 pieds de profondeur.

Les onze douzièmes indivis de l'îlet No. 22, borné par les rues St. Jean, Washington, Troisième et Quatrième, et mesurant 300 pieds plus ou moins sur les rues Washington et St Jean, et 273 pieds sur les rues Troisième et 300 pieds à la rue Quatrième.

Les onze douzièmes indivis de l'îlet No 23 mesurant 334 pieds de face à la rue Quatrième, 250 pieds plus ou moins de face à la rue Chêne Vert, et environ 190 pieds de face à la rue St Jean, et borné du côté occidental par la propriété de la Municipalité No. un.

Et les onze douzièmes de l'îlet No 29, borné par les rues Belle Chasse, Chêne Vert et Quatrième et par la propriété de la Municipalité No. 1, le dit îlet mesurant 302 pieds plus ou moins sur chaque côté.

Le tout conformément à un plan du faubourg St Jean, dressé par B Lafon, et annexé à un acte en date du 9 janvier 1809 déposé au bureau de P. Pedesclaux maintenant de L. T. Caire.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions comptant.
V. ALLAIN,
21 avril—3 en 3w Shérif de la Paroisse d'Orléans.

J. C. Berry vs M. Garrison.

Cour de Paroisse—No 16,874—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour de Paroisse, dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, il sera vendu à la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre Chartres et Royale, dans cette ville, mercredi, le 24 mai 1843, à midi,

L'esclave MINGO, âgé d'environ 30 ans.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions: comptant.
V. ALLAIN,
21 avril—3 en 3w Shérif de la Paroisse d'Orléans

QUARTIERS GENERAUX, 1ère. Brigade M. L.
Nouvelle Orléans, le 13 avril 1843.
ORDRES No. 1.

1o. En vertu des 4me et 6me. sections de l'acte de 1842, les revues de bataillons dans la première brigade M. L. sont fixées comme suit:

Les revues du 1me régiment le premier lundi d'avril et de décembre.

Les revues du 2me régiment le premier mardi d'avril et de décembre.

Les revues du 43me régiment le premier mercredi d'avril et de décembre.

Les revues du 44me régiment le premier jeudi d'avril et de décembre.

Les revues du 45me régiment le premier vendredi d'avril et de décembre.

Les revues du 47me régiment le premier samedi d'avril et de décembre.

Les revues du 48me régiment le second lundi d'avril et de décembre.

Les revues du 1er régiment le second mercredi d'avril et de décembre.

Les revues du 49me régiment le second samedi d'avril et de décembre.

Les revues du bataillon Washington, et du régiment des volontaires de la Louisiane, le 22 février et le 8 décembre.

2o. Les revues de brigade pour le bataillon Washington, le régiment des volontaires de la Louisiane et les 1me, 2me, 41me, 43me, 44me, 47me, et 49me, régimens auront lieu le premier lundi de mai.

La revue de brigade pour le 45e. régiment aura lieu le premier mercredi de mai.

La revue de brigade pour le 2me régiment aura lieu le premier samedi de mai.

3o. Les officiers commandant les régimens sont invités à fixer les jours de revues de compagnie de manière à ce qu'elles n'aient pas lieu dans le courant du mois dans lequel ont lieu les revues de brigades et de bataillons, et de manière à ce qu'elles se fassent à des époques où le plus de personnes assujetties à la milice se trouvent en ville.

4o. Les officiers commandant le bataillon Washington le régiment des volontaires de la Louisiane et les 1er, 2e, 41e, 44e, 45e et 47e régimens M. L. comporteront leur régiment respectif pour le revue de brigade le lundi premier mai prochain, à 9 heures A. M., dans le Oak Plains derrière la ville de Lafayette.

5o. Les officiers commandant les régimens sont invités à donner leur attention toute particulière à l'enrôlement de leur régiment.

Par ordre du Brigadier général Horatio Davis, commandant la 1ère Brigade M. L.
SAMUEL B. DAVIS,
18 avril Aide-de-camp

BATAILLON D'ARTILLERIE.

TIR A BOULET.

Le Bataillon prendra les armes le samedi 22 du courant à trois heures et demie de l'après midi, en grande tenue d'hiver, armement et équipement complet, et se rendra à l'Arsenal pour aller établir son bivouac sur l'habitation Hopkins

La Batterie sortira attelée de deux chevaux par voiture.

Les canonniers auront à se pourvoir de ce qu'il faut pour passer la nuit et la journée du 23.

MM. les membres honoraires sont priés de vouloir bien assister à ce tir.

Par ordre du Major,
F. SAUTON.
Adjudant-Major.

N. B. Le public et les chasseurs particulièrement, sont priés de s'abstenir de passer derrière ladite habitation dans la journée du 23, pour éviter les accidens. 11 avril

Messieurs les membres du Bataillon d'Artillerie sont prévenus que M. Eymard portera au bivouac de samedi 22 du courant, tous les comestibles nécessaires pour passer la nuit. 20 a—3

GARDES D'ORLEANS, ATTENTION!

La compagnie prendra les armes dimanche prochain, 23 du courant, à sept heures précises, pour revue de bataillon, équipement complet, tenue d'été, rendez-vous ordinaire.

Par ordre du capitaine,
E. FERRILLIAT.
20 a Sergent Major.

MOSCHETTIERI DI MONTE VERNON.

La Compagnia prenderà le armi Domenica pr. 23 corrente per esercizio di Battaglione, e si riunirà sulla piazza Congo alle ore 7 della mattina in uniforme completa di Estate. Si raccomanda puntualità e buon ordine. Si ricorda che tutti quelli che mancheranno saranno passivi dei Regolamenti. Li Sergenti Maggiore, forière, ed altri si riuniranno egli Ufficiali Sabbato 22 corre, al Caffè Rialto encognure Chartres et St. Louis alle ore 8 pomeridiane, in abito borghese, per renderai alla sala d'armi dei Granatieri per ricevere le opportune istruzioni per la sortita del giorno veguente.

D'ordine di I Tente. Colonnello.
21 ap. Il Cap. MONDELLI.

A Vendre, en débarquement du navire l'Amérika, venant de Bordeaux,
20 barriques vin de l'année 1840.
20 do Médoc fin, de l'année 1838.
par CASTAING & LOMBARD,
21 m 66 Conti

Change sur la Havane à courte vue, à vendre par CANTIN, DARAN & co, en liquidation.
18 av—6 18 St. Louis

VENTES DE CE JOUR.

PAR M. BARNETT.

Il sera vendu ce jour, à son magasin, rue de Chartres No. 112, à dix heures,

Un assortiment de marchandises sèches, telles que jaconats, indiennes, mousselines, coton blanc, bas de coton blanc et noir, 500 pièces brin à moustiquaire, toile chanvre blanche et couleur, un assortiment de linge fait, &c. gants, 100 pièces nate blanche et de couleur.

A MIDI

100 caisses sardines et un assortiment de meubles.
21 av

Grande vente de groceries, vins, eau de vie, liqueurs, thé, chocolat, tabac, &c. à l'encan aujourd'hui, à 10 heures

PAR MULLEN & O'HARA,
12, Canal, Paulding's Row

4 1/2 barriques sherry Mote, 1 pipe et 4 1/2 de Malère de W. Mars & son,
7 do. de Manzanera, 20 1/4 barriques Santerne supérieur,
100 de Porto, 100 de Madère,
400 caisses muscat, 100 caisses Porto, &c,
100 do absynthe, curaçao, 100 de maraschino et liqueurs assorties,
20 do cerises à l'eau de vie, 10 de fruits à l'eau de vie,
50 do thé en caisses et 1/2 do 6 et 12 à 100 de chocolat
30 do blanc de baleine, 100 do savon de Boston, No 1,
300 caisses tabac Virginie et Ky, différentes marques.
Aussi, huile d'olive et de baleine, poivre moulu, café de la Havane, &c. 21 a

Vente de marchandises sèches par colis.
PAR W. H. ROBERTSON & Co.
J. W. FURNISS, encanteur.

Il sera vendu à leur magasin d'encan, No. 47, rue des Magasins, vendredi 21 du courant, à 10 heures du matin,

200 colis marchandises de saison et de mode, savoir: toile d'Irlande, coutil, cotonnade, mousseline, indiennes de [illegible], toiles nouveaux goût, draperie, mousseline, bretagnes 3/4 et 4/4, batiste blanche, 3/4, 7/8 et 4/4, toile à chemises et draps, idem écrue, bonnets, fleurs &c. Aussi: un choix assorti de marchandises françaises, &c.

Les catalogues et échantillons pourront être vus le matin de la vente, 20 a vril 2

MULLEN & O'HARA,
12, rue du Canal, Paulding's Row

Vendredi prochain, 21 du courant, vendront à dix heures, un grand assortiment de vins de Porto, Madère, vins rouges et autres.

Aussi—Eau de vie, thé, chocolat, savon, blanc de baleine, huile d'olive etc. etc. 19 av

VENTES A L'ENCAN.

PAR J. B. SLAUGH.

Il sera vendu samedi le 22 courant, à dix heures, à son magasin d'encan, rue Conti, No. 29, entre Chartres et Vieille Levée,

Peau de veau cirée,
Chapeaux de Panama. 21 a 2

Vente de lots de valeur propres à la construction.
PAR HEWLETT & CENAS.

Il sera vendu samedi 22 du courant, à midi, à l'Arcade Banks, rue des Magasins,

Quatorze lots de terre, propres à la construction, situés dans la seconde municipalité, dans l'îlet compris entre les rues Tchoupitoulas, Josephine, St Thomas et Bellechasse et numérotés de 1 à 14, inclusivement.

Les lots Nos. 1, 2, 3 et 4 mesurent chacun 25 pieds 7 pouces de face à la rue Tchoupitoulas, sur une profondeur de 113 pieds.

Le lot No. 5 mesure 25 pieds 6 pouces, 5 lignes de face à la rue Tchoupitoulas, sur une profondeur et face de 113 pieds sur la rue Bellechasse.

Les lots Nos 6, 7, 8 et 9 mesurent chacun 26 pieds de face à la rue Bellechasse, sur une profondeur de 127 pieds, 10 pouces et 2 lignes et 26 pieds dans le fond.

Le lot No. 10 mesure 25 pieds, 5 pouces et 5 lignes de face à la rue St. Thomas, sur une profondeur et face de 113 pieds sur la rue Bellechasse.

Les lots Nos 11, 12, 13 et 14 mesurent chacun 25 pieds 7 pouces de face à la rue St. Thomas sur une profondeur de 113 pieds, entre lignes parallèles.

Conditions—Un quart comptant, la balance à 6, 12 et 18 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et portant hypothèque sur la propriété vendue jusqu'à parfait paiement. 21 avril

PAR ABAT & COQUET.
Bureau, 34, rue Toulouse

Il sera vendu samedi, 22 avril 1843, à midi, précis, à la Bourse de la Cité, rue St. Louis.

Deux Lots de Terre situés au faubourg Tremé, désignés par les Nos. 2 et 3, de l'îlet No. 15 ayant chacun 31 pieds 7 pouces de face à la rue du promenade Claiborne sur 100 pieds de profondeur entre les rues Columbus et La Harpe, le tout d'après un plan dressé par J. A. Pierre le 14 avril 1841, ensemble une maison neuve construite entièrement des dits lots en briques, galerie sur le rue, se composant de deux pièces à la, galerie sur le rue Claiborne, et 2 cabinets sur le derrière.

Conditions—L'acquéreur assumera le paiement de deux billets chacun de la somme de $600, le premier échu le 11 mai 1843, le second un an après à la même époque, et le surplus comptant.

Cette vente étant positive et devant s'effectuer par cause de gêne, les personnes intéressées a cette vente pourront voir la propriété avant la vente.
20 avril 3

PAR ABAT & COQUET

Il sera vendu samedi 22 avril 1843, à midi précis, à la Bourse de la Cité, rue St. Louis,

Isabelle, négresse créole, âgée d'environ 13 ans, excellente domestique de maison, gardienne d'enfant, excellente couturière pour un enfant de son âge, d'une grande intelligence, recommandée sous tous les rapports, pleinement garantie. Le vendeur ne se défait de cette esclave que par suite d'une grande gêne.

Conditions comptant 19 avril

Grande vente à l'encan de Groceries.
PAR ANTHONY FERNANDEZ & co.

Lundi prochain 24 du courant, à 10 heures A. M. et les jours suivans il sera vendu aux magasins de MM. Castro Dazes et Co., Nos. 15 et 17, rue St Louis, le stock de groceries desdits magasins, consistant en partie en vins rouges en barriques et en caisses, vins blancs, Madère, Porto, Sherry, Catalogne, liqueurs fines, eaux-de-vie de Cognac et de Champagne, en pipes et en caisses, rhum, whiskey, liqueurs du pays, sucre, bière, savon, chandelles, cire, tabac, cigares, chocolat espagnol absynthe, bouchons, liqueurs en caisses, et un grand assortiment de provisions de bouche, trop long à énumérer.

Aussi: les installations et ustensiles desdits magasins et le loyer aux épicerie de ces magasins.

Conditions à la vente.
19 avril

JOLIE RESIDENCE DE FAMILLE
PAR J. A. BEARD & RICHARDSON

Il sera vendu à l'encan samedi 22 du courant, à la Bourse St. Louis, à midi,

Cette jolie résidence située sur la ligne supérieure du faubourg Lafayette, mesurant 30 pieds de face à la rue Huitième et Neuvième, et 30 pieds de face aux rues Tchoupitoulas et Jersey, et connue comme l'îlet No. 6

Sur cet îlet (qui a un joli aperçu et une elevée en ligne et un bon jardin) se trouvent une grande maison commode et bien bâtie, ayant quatre chambres au premier étage, quatre chambres de 15 sur 17, et deux salons de 17 sur 22 salles et dépendances, une grande dépense, galeries devant et derrière, de 10 pieds de large, les pièces des chambres avec une cave au-dessous. Il y a des écuries et cabanes à nègres.

Les édifices dans la cour consistent en appartenances pour domestiques et cuisine dans un même édifice, avec un poulailler, un grenier sur toute la longueur des pigeonniers et un appentis, une écurie, remise, etc, &c.

Le terrain est disposé avec une variété d'arbres fruitiers et d'ornement, des fleurs, des arbres fruitiers et à pâturage en abondance. Il y a une bonne eau de citerne et un puits. Le tout forme un des plus beaux et agréables sites de l'Etat.

L'édifice principal a une façade de 120 pieds.

Les conditions de la vente seront libérales. Pour plus amples renseignements, s'adresser à J. A. Beard & Richardson, No. 45, rue des Magasins

L'acte de vente en l'étude de J. B. Marks, notaire public aux frais de l'acquéreur. 19 avril—3

PROPRIÉTÉS DE VALEUR A MILNEBURG,
et dans la Troisième Municipalité.
PAR J. A. BEARD & RICHARDSON.
45, Magasins

Il sera vendu à l'encan samedi 22 du courant, à midi, à la Bourse St. Louis, les propriétés ci-après décrites, savoir:

1o. Tout ce lot de terre désigné comme No. 3 dans l'îlet No. 164, sur le plan original de Milneburg. Ledit lot mesure 30 pieds de face à la rue Columbus, entre les rues Franklin et Union, sur 120 pieds de profondeur, mesure française.

2o. Tout ce lot de terre qui forme le moitié du lot désigné sous le No. 5 du même îlet, mesurant 30 pieds de face à la rue Union et profondeur sur 120 pieds de profondeur, mesure française.

3o. Tout ce lot de terre désigné sous le No. 4 du même îlet, mesurant 30 pieds de face à la rue Columbus sur 120 pieds de profondeur.

Le tout connu sous le nom de Milneburg, une des plus belles positions du village de Milneburg, et connue par la variété des jardins, à un des plus agréables endroits de tous environs de plaisir ou d'affaires.

Conditions—Un cinquième comptant, la balance à 6, 12 et 18 mois de crédit, en billets endossés à la satisfaction du vendeur et hypothéqués jusqu'à final paiement. Les billets qui ne seront pas payés à leur maturité porteront intérêt aux taux de dix pour cent par an.

Les actes de vente pardevant Carlile Pollock, notaire public, aux frais des acquéreurs.

AUSSI—Deux lots de terre au faubourg Marigny, dans l'îlet No. 23, étant les Nos. 5 et 6 dudit îlet. Le lot No. 6 forme l'encoignure des rues St. Jean Baptiste et des Français, et mesure 30 pieds de face à la rue des Français, sur 120 pieds de profondeur à la rue St. Jean Baptiste. Le lot No. 5 joint le lot No. 6 et mesure 30 pieds de face à la rue des Français sur 120 pieds de profondeur, entre lignes parallèles. La propriété ci-dessus situé est d'un accès facile.

Conditions—Un tiers comptant, la balance à 6 et 12 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et hypothéqués jusqu'à final paiement.

Les actes de vente pardevant C. Boudousquie notaire public, aux frais de l'acquéreur. 19 avril

PAR ANTHONY FERNANDEZ & co.
Bon placement de fond et vente sans réserve

Samedi 29 du courant, à la Bourse St. Louis, à midi, il sera vendu une propriété située à l'encoignure Sud des rues Bourbon et Hôpital, mesurant au pied français, 27 pieds face à la rue Bourbon, sur 60 pieds de profondeur et face à la rue Hôpital, ensemble, la maison et ses dépendances. Ladite propriété est louée $21 par mois.

Conditions:—Un tiers comptant, la balance à 6 et 12 mois de crédit, avec billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement.

L'acte de vente aux frais de l'acquéreur, en l'étude de M. Félix Percy, notaire public. 17 avril

FAUBOURG FRANKLIN, ILET No 106.
Vente positive et sans réserve, sans endossements.
PAR ANTHONY FERNANDEZ & co.

Samedi, 29 avril courant, à la Bourse St. Louis, à midi, il sera vendu ledit ilet divisé en terrains, d'après le plan exposé à la Bourse, ledit ilet est très avantageux, et est borné par la promenade Washington, les rues Urquhart, Musique et Morales, et s'étend au chemin de fer du Golfe du Mexique, et seulement à huit ilets du fleuve.

Conditions:—1/4 comptant, la balance à 6, 12, 18, 24 et 30 mois de crédit, avec hypothèque, mais sans endossements et 10 pour cent d'intérêt par an sur aucun des billets n'étaient pas payés à leur maturité, &c.

L'acte de vente, aux frais de l'acquéreur, chez Wm. Y. Lewis, notaire public.

Cet ilet est bien situé, et on engage les acheteurs à le visiter avant la vente, étant seulement à deux ilets de la chapelle du faubourg Franklin. 7 a—3f, 7, 14, 21, 28, 29

Avis—La société existant entre les soussignés sous la raison de Stetson & Avery, est dissoute d'un commun accord à dater de ce jour. Le nom de la société sera employé par l'un ou l'autre des associés pour la liquidation.
CHARLES STETSON,
Par pro. W. H. Avery,
W. H. AVERY,

W. H. AVERY fera les affaires de commission en général.
11 avril No. 98 rue Gravier.

Campêche—100 tonneaux bois de Campêche 1ère qualité, à vendre en débarquement de la goëlette Isabel par FRANCISCO TIO,
13 avril—6 rue Ste Anne No. 56

BUREAU DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DE LA NOUVELLE ORLEANS.

Une élection de neuf directeurs de cette compagnie aura lieu le lundi 24 du courant, au bureau de ladite compagnie, entre 10 heures A. M. et 2 heures P. M. Les actionnaires sont respectueusement invités à y assister, et en même temps à prendre connaissance des comptes et de la situation de ladite compagnie.
AUGUSTE ST MARTIN,
18 avril—6 président.

Pierre Roy siné a l'honneur d'informer ses nombreuses connaissances et le public en général, qu'il continue dans son ancien magasin ci-devant occupé par P. Roy & Michel, rue St. Philippe No. 16, le commerce des vins, liqueurs et groceries et a toujours à vendre un assortiment varié de marchandises fraiches et de qualité supérieure et à des prix très modérés. 18 av—10

Les soussignés continueront à vendre en détail, jusqu'à fin courant, toutes sortes de comestibles, vins, liqueurs &c. à des prix très réduits pour cause de liquidation.

Ils invitent, en même tems, les personnes qui doivent à la maison, à venir régler dans le plus bref délai, et celles auxquelles il est dû à présenter leurs comptes.
V L GIRARD & Co
5 av—10 Encoignure Chartres et St. Pierre

Graisse et Beurre—40 barils, à vendre par CH. DOANE & co 59 Poydras
11 a

Tabac—400 caisses de la Virginie, à vendre par WOOD & SIMMONS, 56, Magasins
24 mars

Sucre—100 barils excellent Sucre en magasin et à vendre par JOHN R. SHAW & Co.
14 avril 34 Poydras

Tabac en feuilles—18 boucauts excellent tabac en feuilles, du Missouri, très léger, en magasin et à vendre par JOHN R. SHAW & Co.
11 av 34, Poydras

Sauterne—60 barils vin blanc de Sauterne à vendre par O. M. MIKESOARES,
25 mars 34, Vieille Levée

POUR LA HAVANE. Le beau et rapide bateau à vapeur ALABAMA, capitaine H. Windle, partira pour le port ci-dessus mentionné samedi 22 avril, à 9 heures du matin, pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à MERLE, BEYLLE & Co. 45 Vieille Levée.

Les passagers sont invités à se procurer leurs passeports du consul espagnol.

Il est défendu aux passagers qu'aucun domestique [illegible] peut entrer dans l'île. 18 avril

POUR ST. LOUIS et les ports intermédiaires—Le bateau à vapeur de mer rapide et avantageusement connu ALEX SCOTT, capitaine Snow, partira dimanche 23 du courant, à dix heures du matin. Pour fret ou passage s'adresser à bord ou à
JOHN R. SHAW & co,
21 av 34 Poydras

POUR ST. MARTINVILLE (Attakapas) —Le steamboat PATRICK HENRY, capt. R. J. Dorsey, partira pour le port ci-dessus et ceux intermédiaires samedi 22 Avril à midi précis. Pour fret ou passage s'adresser à bord ou à
F J PAVY & Co, 12 Conti
21 av

ARRANGEMENS POUR L'ETE.

Paquebot hebdomadaire—Pour la côte, Donaldsonville, Plaquemines, Baton Rouge, Port Hudson Waterloo, Bayou Sara.—Le steamer bien connu BRILLIANT, capt. Hart, partira de la Nouvelle-Orléans tous les mercredi et samedi à 10 heures A. M., et du Bayou Sara tous les lundi et jeudi à 10 heures A. M., et arrivera à la Nouvelle-Orléans de bonne heure le lendemain.

Les voyages des samedi auront lieu pour la Pointe Coupée et Tunica comme de coutume.

Les voyages de samedi auront lieu pour la Pointe Coupée et Tunica comme de coutume.

Le prix des passages a été réduit et est le même que ceux des autres bateaux de la côte.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
W. H. AVERY,
3 avril 98 Gravier

POUR YORK—Le brick MAKEPPA, capitaine Colston, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à LEVI H. GALE, 93 Commune
21 av

POUR PHILADELPHIE.—La barque ROBERT MORRIS, capt. Osterbridge, partira sous peu. Pour fret ou fret ou passage, s'adresser à L. H. GALE, 93 Commune
21 av

POUR MARSEILLES—Le navire paquebot de première classe doublé en cuivre, TIOGA, capitaine Rice, partira incessamment. Pour passage, ayant de beaux aménagements pour 10 passagers à la chambre, s'adresser à bord au bas de la rue Race, 2me municipalité ou à L. H. GALE, 93 Commune
21 av

POUR LIVERPOOL—Le navire OCTAVIUS, capt. E. Colburn, partira sous peu. Pour fret de 300 balles coton, s'adresser à S & J. P. WHITNEY & co
21 av

POUR LIVERPOOL—Le navire OSWEGO, capt. Wood, partira sous peu. Pour fret de 500 balles coton, s'adresser à S & J. P. WHITNEY & co
21 av

POUR VERA-CRUZ—Pour partir lundi 24 du courant—la goëlette ZERVIAH, capitaine Pack, partira comme il est dit ci-dessus. Pour passage seulement, s'adresser à A. CAPDEVIELLE & CUCULLU,
21 av 74 Vieille Levée

POUR TAMPICO—Samedi 22 du courant, pour le port, le goelette VIRGINIA ANTOINETTE, partira positivement comme il est dit ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser à CAPDEVIELLE & CUCULLU, 74 Vieille Levée

N. B. Les passagers sont invités à s'adresser aux consuls, qui recevront le paiement des passages.

POUR MATAMOROS—La goëlette CEROLL, capt. A. Treat, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à A. CAPDEVIELLE & CUCULLU,
21 mars 74, Vieille Levée

POUR MARSEILLES—Le brick ou voilier, doublé et chevillé en cuivre GENL. BOLIVAR, capitaine Thomas, partira immédiatement. Pour passage, s'adresser à T & S TOBY & BOGERT,
13 av 70 Camp

POUR LE HAVRE. Le beau navire ARGO, capitaine C. Anthony, ayant la plus grande partie de sa cargaison engagée et allant à bord, partira immédiatement. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord, ou à L. LOBOT,
avril—10 31, Douane

POUR LE HAVRE—Le beau navire TAGLIONI, capitaine Rogers, partira sous peu pour le susdit port. Pour fret ou passage, ayant de superbes aménagemens, s'adresser au capitaine à bord, ou à LARUE & PREVOST, 9, Royale
av—10

POUR LE HAVRE—Le navire du voilier et bien connu ST LEON, capt. L. J. Whiting, ayant presque toute sa cargaison arrêtée, partira sous peu. Pour fret de 300 balles ou passage, s'adresser au capitaine à bord, ou à S. & J. P. WHITNEY, 73 Camp

POUR MARSEILLE—Le brick au voilier IMPORTER, capitaine Haywood, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à S & J. P. WHITNEY, 73 Camp

PASSAGE POUR LE HAVRE.

Le beau navire SABATTIS, capitaine Cox, à de beaux aménagemens pour des passagers de chambre. S'adresser à bord ou à L HOALE,
18 av 64 rue de la Commune

POUR NEW YORK—La barque fine voilière RIO GRANDE, capitaine Cousins, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord, ou à T & S TOBY & BOGERT,
17 a 70 Camp

POUR ANVERS—Le navire EMILY, capt. J. Graham, peut prendre 50 ou 100 balles de coton et partira immédiatement. Pour fret ou passage, s'adresser à bord vis à vis le marché aux légumes ou à FONDICE & BROTH, 66, Camp
20 avril ou à S & J P WHITNEY, 73, Camp

AVIS D'ENCAN.

Le soussigné ayant engagé M. H J Domingon, autrefois encanteur de cette ville, pour lui assister, sont prêts à donner leur attention à toutes les ventes à l'encan qui leur seront respectueusement confiés de mobiliers, marchandises, [illegible]. La plus stricte attention sera donnée aux ventes [illegible].
MULLEN & O'HARA,
[illegible] avril—6 14, Canal, Paulding's Row

AVIS D'ENCAN.

Dan'l B. WARFIELD a pris aujourd'hui comme associé, M. J. Vauwekle. Les affaires, à l'avenir auront lieu sous la raison de Burk Warfield & Vauwekle.

Ils solliciteront l'attention des personnes à toutes les ventes qui leur seront confiées.

Bureau rue St. Charles, vis à vis Tattersall.
12 avril—6

AVIS D'ENCAN.

Le soussigné ayant été nommé et commissionnaire encanteur pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, s'est associé Charles O'Hara à l'effet de faire les affaires d'encanteur et de commission en général, et sollicite respectueusement le patronage de ses amis et du public.

Ancienne C. H. S. E. MULLEN & Co.
31 mars 14 rue du Canal, Paulding's Row

Les ventes du dehors et autres [illegible] seront faites avec promptitude.

Les soussignés par un acte passé pardevant L. T. Caire, notaire public, ont formé une société pour les affaires d'encan et de commission en général, sous la raison de J. A. Beard & Richardson, le bureau 45 rue des Magasins.
JOSEPH A. BEARD,
RICHARD RICHARDSON,
21 mars Encanteurs.

Les soussignés ayant formé une société, pour la transaction des affaires d'ENCAN et de commission en général, sous la raison de TRICOU & DUKEL, informent le public qu'ils ont ouvert leur magasin, rue de Chartres, No. 120 entre St. Louis et Toulouse, où ils sont prêts à recevoir les marchandises qu'on voudra leur confier.

Les jours d'encan sont les mardi, jeudi et samedi.
Nouvelle Orléans, 24 mars 1843.
F. E. TRICOU,
24 mars J. A. DUKEL

ACTE
POUR FACILITER LA LIQUIDATION DES BANQUES HYPOTHECAIRES
Imprimé en Français et en Anglais,
A VENDRE:

Au dépôt littéraire de S. Morgan, au Merchants' Exchange, et à la librairie de V. Hebart, rue de Chartres. 11 avril

Etat de la Louisiane—Cour de District—La Fourche-Intérieure—Action en [illegible]. Ordre de vente Joseph Barrios fils vs. la terre de madame E. Livingston.

A madame E Livingston et à tous ceux que cela peut concerner sachez:

Qu'en vertu d'un ordre de saisie à moi adressé par l'honorable Cour de District du deuxième district judiciaire, rendue dans et pour la paroisse de Lafourche-Intérieure, dans la cause ci-dessus intitulée, j'ai saisi, le 29me. jour de mars 1843, un certain morceau de terre situé dans cette paroisse, borné par la propriété de Romand Charpentier en haut, et en bas par des terres publiques, mesurant vingt arpens de face, plus ou moins, par à peu près quarante de profondeur.

Vous êtes par ces présentes notifiés d'avoir à présenter vos oppositions et les raisons motivées, à ladite Cour, dans les trente jours à partir du 24 mars 1843, pourquoi le propriété saisie ne serait pas vendue selon la demande du pétitionnaire, pour satisfaire à la somme de quatre cents piastres, étant le montant pour lequel la façon du chemin au front de ladite terre a été adjugée à une vente faite au rabais par l'inspecteur général des levées et chemins de cette paroisse, ledit Joseph Barrios fils, et les frais de ce procès, conformément à la section 4 d'un acte de la Législature de cet Etat, intitulé: Acte relatif aux chemins et levées, approuvé le 7 février 1829.

Thibodaux, le 5 avril 1843
14 avril—8 M. BOURG, Shérif

BANQUE DU COMMERCE DE LA NOUVELLE ORLEANS.
Nouvelle-Orléans, le 6 avril 1843

Conformément à un ordre de l'honorable Cour de District pour le premier district judiciaire, une assemblée des actionnaires de cette institution aura lieu le mercredi 10 de mai 1843, au local de la banque, entre 10 heures A. M. et 2 heures P. M. pour nommer un ou plusieurs commissaires pour la liquidation des affaires de banque de cette compagnie.

Conformément à un ordre du bureau des directeurs, une élection aura également lieu aux mêmes temps et place, pour suppléer aux vacances dans le bureau des directeurs pour la directions des waterworks et pour prendre le vote des actionnaires sur la question de réduction du nombre des directeurs.
6 avril—j 10 m JAS. SAUL, Caissier

VENTE A TRES BAS PRIX.

Lorne & Frois, No. 21 et No. 4, rue de Chartres, informent les Dames, que pour cause de départ pour France, ils vendront en détail leur assortiment de marchandises françaises à des prix excessivement réduits.

Capotes d'été d'armes paille, à 10 escalins,
Jaconas français à 20 cents,
Balzorines à 25 cents,
Gants filets de 2 picaillons à 4 escalins,
Bas filletes, de 20 à 30 cents
Bas bas pour dames, à 1 1/2 cents,
Chaussettes écrues de 6 1/4 à 20 cents,

Camails en filet et en gaze façonnées, écharpes filet, gazes et unies, châles organdis brodés, châles en filet, satin, foulards gros grains, unis et façonnés, bas de soie et de fil d'Ecosse, para-sols et parapluies, mouchoirs batiste ourlés, rivières et broches, cravates pour hommes et pour dames, batiste blanche et mousseline brodée unie, dito brodée et à carreaux, batiste à carreaux pour habits d'hommes, coutils blancs et de couleur, des corsets coutil différents genres, cols et pèlerines brodés et unies, gants blancs et noirs, fil et gants noir, gazes pour habits, bretelles, tours de tête, [illegible], etc. fil, fleurs, noir et façonné, sous les bonnets ou en couleurs, et beaucoup d'autres articles, le tout bien au dessous de cours.

LORNE & FROIS,
14 avril—6 No. 21 et No. 4, rue de Chartres.

L. DUPERRON,
&
E. DELCAMBRE.
Drs DENTISTES.

280, RUE BOURBON,
Entre St. Philippe et Dumaine.